

OBTENIR LES DOCUMENTS D'URBANISME

Documents désirés	Où s'adresser ?	Observations
Extrait plan cadastral	Centre des Finances publiques	Service cadastre
Permis de construire	Mairie	Parcelles avec du bâti existant : concerne toutes les constructions de plus de 20m ² . Parcelles sans bâti : concerne toutes les constructions.
Déclaration de travaux	Mairie	Construction ne dépassant pas 20m ² , constructions légères, murs de clôture, modification ou réfection de façade, réfection de toiture ...
Autorisation de voirie	Mairie	Dépôts de matériaux, Ouverture de fouilles, échafaudages, stationnement de benne ...
Certificat d'urbanisme	Mairie	Document nécessaire pour l'achat d'un terrain en préalable à la demande d'un permis de construire.
Stationnement de caravane	Mairie	Stationnement pendant plus de 3mois
Autorisation de stationnement	Mairie	Déménagement, livraison exceptionnelle